



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
5 décembre 2022**

19h30-20h00 : Huis-clos
20h00-23h59 : Séance publique

Ordre du jour :

Huis-clos : Naturalisations (9 dossiers)

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 22 novembre 2022 concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- TTC destiné au réaménagement et à l'adaptation du barreau Carantec (entre le triangle et la maison des médecins) sur la route de Colovrex
 - 4.2. Rapport de la séance conjointe des commissions Culture, sports, loisirs et Finances du 15 novembre 2022 concernant le Musée de la bande dessinée
 - 4.3. Rapport d'information de la commission Equipements publics du 28 novembre 2022 concernant la fermeture des interclasses de l'école du Pommier
 - 4.4. Rapport d'information de la commission Equipements publics du 29 novembre 2022 concernant le boucllement de 3 crédits d'investissement
- 5. Projets de délibérations**
 - 5.1. Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- TTC destiné au réaménagement et à l'adaptation du barreau Carantec sur la route de Colovrex – redressement de la route, repositionnement des arrêts de bus et des collecteurs, et déplacement des réseaux
 - 5.2. Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 3'000'000.- relatif à des amortissements complémentaires du patrimoine administratif
 - 5.3. Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC destiné à la rénovation de la villa Sarasin en lien avec la création du Musée de la bande dessinée
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et grands travaux**
- 8. Motions**
 - 8.1. Motion des Verts : « Pour relever la subvention accordée à l'achat de l'abonnement ATPG pour les juniors et les seniors »
- 9. Résolutions : néant**

10. Questions des Conseillers municipaux**11. Propositions des Conseillers municipaux****12. Communications et divers**

12.1. Agenda

12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Vice-président (GAG) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Celia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Corinne MONNIER (GAG) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) (*arrivée à 21h15*) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS)

Assistent à la séance :

Mme	Sandra PORTIER, Maire
M.	Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
M.	Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme	Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M.	Raymond CHABRY (PLR)
M.	Yann SIMETH, Secrétaire (SOC)
Mme	Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Huis-clos : naturalisations

5 dossiers sont approuvés par 23 oui, 0 non, 1 abstention.

3 dossiers sont approuvés par 24 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes.

La Présidente ouvre la séance publique à 20h04 et salue la présence des membres du Conseil municipal, du Conseil administratif, ainsi que du public.

Elle fait voter deux propositions de changement d'ordre du jour :

- Suppression des points 4.3 et 4.4 car il n'y a pas eu de rapport le 28 novembre et le rapport du 29 novembre n'est pas encore disponible. **Il n'y a pas d'opposition à ce changement.**
- Ajout de deux motions reçues les 28 et 30 novembre. **Cet ajout est accepté par 22 oui, 1 non, 0 abstention.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022

Le procès-verbal est approuvé par 20 oui, 0 non, 3 abstentions, avec les modifications suivantes :

- p. 6, §1 : « M. POMATTO présente le budget 2023 (annexe 5). (p.2) Il rappelle que les comptes 2021 avaient présenté un boni relativement important, ce qui avait permis de faire ~~un crédit complémentaire~~ **des amortissements complémentaires** de 3 millions. »
- p. 12, §5 : « Mme CONCHA **demande** combien il existe de WC publics sur la commune, car certaines familles ne savent pas où aller durant l'été. »

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Salon de la bougie, 40^e et ultime édition, le 18 novembre ;
- match de basket ;
- concert « Post tenebras flûtes » ;
- cérémonie de la Sainte-Barbe ;
- Marché Authentique de Saconnay sur le thème « Route des épices » ;
- inauguration de la patinoire.

La Présidente tient par ailleurs à féliciter le Conseil administratif pour son communiqué officiel vis-à-vis du résultat du référendum au Grand-Saconnex ; elle souligne la dernière phrase : « Les membres du Conseil administratif ne feront aucun autre commentaire et ne répondront pas à d'éventuelles sollicitations à ce sujet ». Puisque la votation est passée, il n'est plus besoin de parler de ce référendum.

M. PORTIER a un commentaire par rapport aux représentations : il était le seul Conseiller municipal et le seul représentant de la commission Prévention, sécurité présent à la Sainte-Barbe.

Courriers

M. BAECHLER donne lecture de la lettre de démission de Mme CONCHA (*annexe 1*).

Mme CONCHA tenait à remercier personnellement ses collègues. Si son déménagement est un choix, sa démission du Conseil municipal est tout de même un peu contrainte, et elle les invite tous à la rejoindre pour un verre de l'amitié à la fin de cette séance.

M. BAECHLER donne lecture de la lettre de Mme JOBIN du 22.10.22 (*annexe 2*). La Présidente ouvre la discussion concernant le traitement de ce courrier.

M. PORTIER propose de le renvoyer en commission ATM. Mme MICHAUD ANSERMET abonde dans ce sens, et ajoute qu'il faut lui faire un accusé de réception.

Vote pour le renvoi du courrier au Conseil administratif : 14 voix pour.

Vote pour son renvoi à la commission ATM : 9 voix pour.

La lettre est renvoyée au Conseil administratif.

Mme MICHAUD ANSERMET demande d'avoir une copie de la réponse du CA, lorsque celle-ci aura été faite.

M. BAECHLER donne lecture du courrier de Mme JOBIN du 15.11.22 (*annexe 3*). La Présidente ouvre la discussion pour le traitement de ce courrier.

Mme MICHAUD ANSERMET propose de faire pareillement au premier courrier.

M. BISE s'étonne que ces lettres répétitives concernent des points de circulation qui ne sont pas sur le Grand-Saconnex : le chemin des Floralies et la bifurcation sur les Coudriers se trouvent tous deux à Vernier.

M. BAECHLER concède ce point, toutefois le trafic ne se fait pas uniquement au Grand-Saconnex et tout est lié ; il peut donc être opportun de se demander comment altérer le trafic sur ces deux communes.

Vote pour le renvoi du courrier au Conseil administratif : 19 oui, 2 non, 2 abstentions.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER a oublié de préciser le mois dernier que les décorations de Noël sur la commune, c'est-à-dire les petits rennes, sont 100% faits maison. Ils ont été réalisés par le service des parcs et la voirie. Pour les fêtes elle annonce que l'administration sera fermée du 24 décembre au 2 janvier inclus. Ensuite elle explique que dès le 1^{er} janvier les communes du canton de Genève devront reprendre la distribution des commandements de payer, dans le cadre d'un transfert de charge du Canton aux communes. Ce seront d'abord les APM qui s'en chargeront au Grand-Saconnex, par la suite on verra s'il est opportun de créer un poste. Elle précise qu'il s'agit des derniers commandements qui sont donnés avant que la police cantonale n'intervienne chez les gens.

Mme PORTIER annonce que sur le site de la Tribune de Genève de ce jour est mentionné le fait que la commune fait partie d'un projet pilote avec l'Hepia pour soutenir un projet novateur en termes de santé des arbres et gestion des risques en temps réel à distance. La ville du Grand-Saconnex intervient donc comme partenaire pilote dans la phase de développement à grande échelle. Les données collectées permettront de travailler sur quatre axes : la santé des arbres, la sécurisation des citoyens et de leur bien-être, et la planification des interventions, ainsi que la valorisation du patrimoine arboré et de la biodiversité. Ainsi, trois arbres seront équipés dans le parc du Château, et une communication de l'Hepia à ce sujet sortira mercredi.

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO annonce que, suite à une panne de la ventilation au Théâtre douze dix-huit, une pièce a été réparée et changée, et la ventilation est à nouveau fonctionnelle. Il rappelle à ses collègues de s'inscrire au Noël des Aînés s'ils souhaitent y participer, car il n'y a que 7 inscrits pour le moment.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA déclare que 4 totems de réparation pour vélos seront posés à divers endroits de la commune, suite à la demande formulée par M. VEIGA LÖFFEL le 13 juin dernier : à la Mairie, à la place de Carantec, au Pommier et au Blanché. Au chemin Auguste-Vilbert, il signale qu'une conduite d'eau potable a été endommagée et a rompu le 20 novembre à la hauteur du n°12. Cette conduite datait des années 1960 et n'avait pas montré de risque de rupture lors des contrôles des SIG. La réparation a été faite le 20 novembre et la couche de finition a été réalisée le 23. Des travaux de réfection définitifs de la chaussée auront lieu ce mois-ci et des investigations auront lieu pour le remplacement de cette conduite. Il annonce ensuite que le SATPE et la police municipale se sont munis d'un outil de gestion du réseau d'éclairage public « Lumina », qui permet de signaler en tout temps les pannes et problèmes d'éclairage public. Il en profite pour dire que parmi les recommandations du Conseil d'Etat, il y en a une qui concerne l'éclairage public, c'est-à-dire le diminuer ou le couper à certains endroits. Une motion du PDC avait d'ailleurs déjà été déposée avec la même demande, à la suite de laquelle la commune avait demandé un plan lumière aux SIG. Une présentation a été faite au CA la semaine dernière sur les modalités d'extinction et il propose de faire une présentation en commission pour se déterminer. Cela ne coûtera pas très cher, mais il vaut mieux que chacun soit au courant et qu'on se détermine ensemble sur les axes coupés.

Enfin, du 7 décembre au 11 janvier seront exposés à la Maison des Projets les 5 projets lauréats du concours pour le nouveau siège de l'OIM.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que tous les procès-verbaux des séances plénières sont à disposition du public sur le site internet de la commune. Par ailleurs, les réponses aux questions et propositions de la séance de novembre 2022 se trouvent sur CMNet, ainsi que sur les chaises du public. Elle demande à ses collègues s'ils ont des demandes d'éclaircissement ou des remarques concernant les réponses communiquées.

Mme PERROTIN DURET regrette sincèrement qu'on ne donne pas suite à sa demande concernant un éventuel aménagement prévu pour un accès PMR aux gradins de l'agora civique. Le fait que l'installation ne durera qu'un ou deux ans ne constitue pas une bonne raison, selon elle, car il y a beaucoup de PMR et elle voit qu'on fait à nouveau de l'exclusion et non pas de l'inclusion.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 22 novembre 2022 concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- TTC destiné au réaménagement et à l'adaptation du barreau Carantec (entre le triangle et la maison des médecins) sur la route de Colovrex

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques. **Le rapport est approuvé par 22 oui, 0 non, 1 abstention.**

4.2 Rapport de la séance conjointe des commissions Culture, sports, loisirs et Finances du 15 novembre 2022 concernant le Musée de la bande dessinée

Mme CONCHA donne lecture du rapport de M. SIMETH en son absence.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme MICHAUD ANSERMET note que le rapport mentionne qu'une réponse sur le choix du mandataire doit parvenir d'ici le 28 novembre. Elle aimerait savoir si l'on a des nouvelles à ce sujet.

Mme CONCHA abordera le sujet plus tard.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote. **Le rapport est approuvé par 22 oui, 0 non, 1 abstention.**

5. Délibérations

5.1 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- TTC destiné au réaménagement et à l'adaptation du barreau Carantec sur la route de Colovrex – redressement de la route, repositionnement des arrêts de bus et des collecteurs, et déplacement des réseaux

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

M. JIMAJA indique que l'essentiel a été déjà communiqué en commission, et qu'il s'agit de lancer les études nécessaires au réaménagement du barreau Carantec sur la route de Colovrex.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

décide

par 23 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes,

1. *De lancer la phase d'étude de projet (phases SIA 31-32-33) et la phase d'appel d'offres (phase SIA 41) du projet de réaménagement et d'adaptation du barreau Carantec sur la route de Colovrex (redressement de la route, repositionnement des arrêts de bus et des collecteurs, et déplacement des réseaux), à savoir :*
2. *D'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 260'000.- TTC.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 260'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de cette étude.*

5.2 Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 3'000'000.- relatif à des amortissements complémentaires du patrimoine administratif

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est approuvée par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

M. POMATTO rappelle que la loi permet d'ouvrir ce crédit budgétaire supplémentaire chaque année, en cas de résultat supérieur au budget au moment des comptes ; cela permet ainsi de boucler des amortissements complémentaires. En l'absence de boni, ce crédit ne sera évidemment pas utilisé. Cette délibération est nécessaire pour réduire les charges et maintenir un équilibre pour les nouveaux amortissements et investissements que la commune envisage d'effectuer.

La Présidente ouvre la discussion.

M. CUDRE soutient qu'il faut voter cette délibération, même si les prévisions données pour 2022 ne sont pas forcément bonnes.

La Parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de procéder à des amortissements complémentaires en 2022 sur les crédits suivants :*

- *Acquisition de la parcelle du Pommier n°816A de 5'000m², pour un montant de CHF 1'800'000.00 ;*
- *Crédit complémentaire concernant l'acquisition de la parcelle n°816A, pour un montant de CHF 63'225.00 ;*
- *Acquisition de la parcelle n°844 et 615 Sandedis, pour un montant de CHF 76'500.00 ;*
- *Acquisition des parcelles n°26 et 2167 Marais, pour un montant de CHF 207'400.00 ;*
- *Réalisation cuves préfabriquées cimetière du Blanché, pour un montant de CHF 117'200.00 ;*
- *Crédit pour une liaison piéton/cyclistes Préjins et Lumion, pour un montant de CHF 28'508.25 ;*
- *Aménagement au Parc Sarasin « Sport pour tous », pour un montant de CHF 50'747.17 ;*
- *Eclairage des terrains de football A et B au centre du Blanché, pour un montant de CHF 36'093.50 ;*
- *Crédit d'étude pour l'organisation d'un concours d'architecture Ferme Pommier, pour un montant de CHF 259'547.03 ;*
- *Crédit d'étude relatif à la création deux court de tennis, pour un montant de CHF 142'498.75 ;*
- *Crédit destiné à la 2^{ème} étape de la Zone nature des Préjins, pour un montant CHF 23'300.10 ;*
- *Verdissement des cimetières de la Voie-de-Moëns et du Blanché, pour un montant de CHF 169'069.89 ;*
- *Changement d'affectation de la durée de stationnement quartier Tour et Pommier, pour un montant de CHF 33'675.84.*

2. *de comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2022 sous la rubrique 383 pour un montant total de CHF 3'000'000.- ;*
3. *d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 3'000'000.- sans obligation d'utilisation de tout ou partie ;*
4. *de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

5.3 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC destiné à la rénovation de la villa Sarasin en lien avec la création du Musée de la bande dessinée

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est approuvée par 22 oui, 0 non, 1 abstention.**

M. POMATTO renvoie les Conseillers municipaux au rapport. Il rappelle que ce projet a démarré lors de l'ancienne législature en 2019 et a continué depuis, avec une présentation en Toutes commissions réunies en décembre 2020, puis l'étude des architectes de CALAME en 2021 pour déterminer si la programmation du musée serait compatible avec le cadre. Cette étude s'étant avérée positive, le processus a ainsi continué avec notamment un événement en décembre 2021 à la Villa Sarasin avec des dessinateurs, Conseillers d'Etat et partenaires associés du projet. Se sont également associées à ce projets des écoles d'art, de même que la bibliothèque de Genève et le fonds de la BD de la ville de Lausanne, l'un des plus gros fonds au monde. Il y a eu des réunions du comité exécutif ainsi que toute une série d'ateliers, d'études thématiques faites par des professionnels pour concevoir ce projet de musée. En février 2022 a eu lieu en TCR une présentation complète au Conseil municipal, qui s'est prononcé positivement pour continuer l'opération de création de projet. A partir de là une déclaration d'intention a été signée par la commune et le Conseil d'Etat. Deux éléments se sont dégagés : d'une part le Conseil d'Etat a décidé de déposer un projet de loi de 5 millions pour la rénovation de la villa afin de permettre la création du projet, et d'autre part il lancera un autre PL permettant le subventionnement de fonctionnement pour ce musée. En tant que commune le Grand-Saconnex participe à l'élaboration de ces éléments-là et a financé à une partie des études et l'organisation de la journée portes ouvertes de la villa. Pour pouvoir déposer le PL de rénovation il était nécessaire d'avoir une estimation, un devis et une étude précis sur la rénovation et les transformations qui peuvent être accomplies. Cette étude a été lancée avec entre autres un appel d'offre puis la sélection des architectes par un jury qui s'est réuni le 28 novembre. Le crédit d'étude est intéressant pour la commune, qui doit de toute façon procéder à des rénovations importantes ; même si le PL n'est pas voté, cette étude pourra servir. Il pense qu'on a tout à gagner à avoir une étude détaillée au sujet de la rénovation de ce bâtiment patrimonial. L'étude devrait être faite d'ici la fin du printemps ou le début de l'été 2023, et le Conseil d'Etat envisage de déposer le PL en mai 2023 ou en juin, en cas de retard.

La Présidente ouvre la discussion.

M. EYA NCHAMA comprend qu'il s'agit d'un héritage de l'ancienne législature, mais il est content de voir l'intérêt que le Conseil d'Etat semble montrer pour ce projet. A part quand il s'agit des questions du bruit et des nuisances subies au Grand-Saconnex, c'est la première fois qu'il voit parler de la commune au niveau du Canton pour une question culturelle. Il est d'autant plus ravi de voir que des écoles d'art, les bibliothèques de Genève et de Lausanne s'intéressent également à ce projet. Celui-ci est encore plus intéressant car plus de la moitié

du crédit d'étude sera payée par l'Etat. Le Grand-Saconnex doit profiter de ce projet pour sa visibilité, pour la culture, pour son rayonnement, etc.

M. PORTIER souhaite ajouter une mention du fait que ce crédit est conditionnel à l'acceptation du Canton de ce projet.

Mme MICHAUD ANSERMET rappelle que, si le Conseil d'Etat est d'accord à l'unanimité pour ce projet, le PL n'a pas encore été déposé ou étudié au Grand Conseil, qui prendra la décision finale ; il faudrait donc attendre d'avoir plus de précisions à ce niveau-là, autrement cela représente trop d'incertitudes.

Arrivée de Mme RUTA à 21h16.

M. CUDRE aimerait savoir combien la fondation privée qui subventionne beaucoup d'institutions va verser pour ce projet, car à ce stade-là il n'y a encore aucune certitude.

Mme PRUNCU CUTILE souligne le fait qu'elle a participé aux journées portes ouvertes organisées par la Canton et le CA à la villa Sarasin, et le public qui y est venu était très enthousiaste. Elle estime qu'il faudrait aussi tenir compte de leur avis. Cette villa Sarasin ne devrait pas être un bâtiment fermé en permanence. Avec un projet culturel de cette envergure, il vaut la peine d'y réfléchir sérieusement, d'autant plus que 80% du crédit d'étude concerne principalement la rénovation du bâtiment. Il n'est pas opportun, pour le moment, de se poser trop de questions sur les frais de fonctionnement.

M. POMATTO déclare que ce projet est porté par tous les groupes politiques importants, avec des députés qui le suivent, et il a beaucoup de chances de passer sans faire polémique car c'est un type de proposition plutôt fédérateur pour l'ensemble du Canton. Il ne s'inquiète donc pas. Pour les question de fondations et de fonds privés, il explique qu'une fondation de droit privé sera créée en début d'année, et l'une de ses tâches sera justement de solliciter et de faire des appels de fonds aux fondations et mécènes privés qui soutiennent des projets culturels. Il rappelle que, au vu de l'ampleur des travaux nécessaires à la villa, il sera difficile pour la commune de rénover seule ce bâtiment. Un autre avantage est que cela permettra d'ouvrir cette maison à l'ensemble de la population, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs le montant de CHF 150'000.- est relativement bon marché par rapport à d'autres études similaires pour d'autres bâtiments, routes, etc. et l'avantage est que 50% sera pris en charge par quelqu'un d'autre. Il lui a été demandé ce qui se passera si le musée fonctionne mal et devait fermer ses portes, c'est-à-dire si le bâtiment sera utilisable pour d'autres fonctions. Comme il s'agit d'un bâtiment patrimonial, il n'est pas particulièrement conçu pour des fonctions très précises, et il sera possible de l'utiliser autrement si nécessaire.

M. PORTIER répète sa proposition.

Mme MICHAUD ANSERMET propose d'ajouter en point 6 « sous réserve du projet de loi par le Grand Conseil pour sa réalisation ».

Mme CONCHA explique qu'il n'est pas possible d'attendre le vote du Grand Conseil car il faut le crédit pour constituer le dossier, puis le déposer avec le projet de loi devant le GC.

Il s'ensuit divers débats sur la formulation exacte de la phrase à modifier. M. PORTIER veut être sûr que l'Etat mettra CHF 150'000.- avant que la commune n'engage cette somme.

M. POMATTO répète que l'Etat a assuré avoir l'argent à disposition dans ses lignes budgétaires, ce qui n'est pas le cas du Grand-Saconnex.

La Présidente fait voter l'amendement de M. PORTIER, soit l'ajout au point 2 de « partagée conjointement entre la Commune et le Canton ». **Cette modification est approuvée par 22 oui, 0 non, 2 abstentions.**

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal*

décide

par 17 oui, 2 non, 5 abstention,

1. *de procéder à une étude du projet définitif destinée à la rénovation de la villa Sarasin en lien avec la création du Musée de la Bande dessinée ;*
2. *d'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 150'000.- TTC destiné à cette étude de CHF 300'000.- partagée conjointement entre la Commune et le Canton ;*
3. *de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier ;*
4. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement ;*
5. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 150'000.- TTC afin de permettre l'exécution de cette étude.*

Pause de 21h32 à 21h43.

6. Propositions du Conseil administratif

Mme PORTIER annonce que la commission Equipements publics initialement prévue le 14 décembre a été déplacée au 16 janvier 2023.

M. POMATTO annonce une séance de commission Cohésion sociale le 17 janvier avec les TSHM, ainsi qu'une autre commission Equipements publics tout prochainement pour traiter plusieurs sujets, dont les interclasses. La date est encore à déterminer.

M. JIMAJA rebondit sur la réaction de Mme PERROTIN DURET de tantôt concernant les gradins de l'agora publique. Elle avait initialement posé une question sur l'accessibilité, et la réponse a été donnée, mais si elle en fait la proposition il verra comment il serait possible de s'arranger avec le Canton pour un aménagement. Ensuite il annonce que l'étude faite concernant l'éclairage public et la possibilité d'éteindre sur certains axes pourra être

présentée à la prochaine commission ATM, en même temps que le plan lumière commandité aux SIG aura été livré.

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

M. JIMAJA annonce que les aménagements paysagers de la sortie du tunnel jouxtant le chemin de la Riolo sont en cours. Les travaux de génie civil arrivent à leur terme, les enrobés seront posés l'année prochaine et le carrefour Appia sera mis en service durant le 1^{er} semestre 2023. 2023 sera consacrée à la pose du GeniLac dans le tunnel et à la fin des travaux d'équipements électromécaniques.

JAG

Au niveau des collecteurs communaux, le remblayage de la fouille est en cours, de même que la mise en place d'un chemisage. Quant au centre de l'autoroute, la pose des enrobés et divers travaux sont en cours de finalisation jusqu'au 16 décembre. La reprise se fera mi-février 2023. Il note que, plus on approche de la fin des travaux, moins il a d'informations à communiquer.

8. Motions

8.1 Motion des Verts : « Pour relever la subvention accordée à l'achat de l'abonnement ATPG pour les juniors et les seniors »

M. PRIETO donne lecture de la motion.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT déclare que le PDC trouve le sujet pertinent mais qu'il aurait peut-être été plus judicieux d'en débattre à la commission des finances lors des travaux sur le budget 2023. Elle relève qu'actuellement les abonnements juniors et seniors coûtent CHF 400.-, or la subvention se monte déjà à CHF 50.- pour les seniors et CHF 100.- pour les juniors. L'enveloppe budgétaire 2023 ayant déjà été votée et étant suffisante pour la subvention actuelle, elle propose que cette motion soit traitée par la commission des finances dans le cadre du budget 2024.

Mme EDELENBOS trouve important de donner un accès aux transports publics, surtout aux jeunes, mais se fait du souci pour la situation financière de la commune si l'on augmente la subvention. Elle sait qu'il y a des seniors en situation difficile, mais beaucoup peuvent se permettre d'acheter un abonnement, et elle doute de l'utilité d'augmenter la subvention pour tous les seniors.

Mme MONNIER trouve qu'il s'agit d'une bonne idée, mais elle la trouve discriminatoire envers les personnes actives. Elle suggère d'augmenter ces subventions également pour les actifs, pas uniquement les seniors et juniors.

M. CUDRE annonce que le PLR soutiendra la proposition de Mme MAMIN-TISSOT. En commission des finances, un montant identique aux années précédentes a été voté, que le CA n'a pas proposé d'augmenter, cela lui semble donc suffisant et propose de repousser cette question au budget 2024.

La Présidente demande aux motionnaires s'ils souhaitent modifier leur motion, après les remarques entendues.

M. PRIETO indique que la priorité a été donnée aux familles et aux personnes âgées pour le moment, mais qu'il est tout à fait envisageable de faire une motion plus tard pour les gens actifs.

Mme MONNIER ne comprend pas pourquoi on n'inclut pas tout le monde dans la motion, car c'est toute la classe moyenne qui souffre, et il faut penser aux personnes qui n'ont pas les moyens de mettre CHF 650.- par année pour travailler ou accompagner leurs enfants à leurs activités sportives.

M. VEIGA LÖFFEL est aussi partisan de l'élargissement de la motion, d'autant plus que cette subvention est d'utilité publique en permettant également de décharger le trafic sur la commune, qui fait l'objet de plaintes de nombreux riverains. Il observe que beaucoup de communes genevoises sont plus généreuses que le Grand-Saconnex, dont Satigny, Bernex, etc.

M. BRADLEY n'a aucun souci à rajouter les actifs dans cette motion ; il rappelle que l'esprit d'une motion est avant tout d'initier une réflexion, voire un débat, et ce n'est pas pour attendre le prochain budget. C'est au CA d'y réfléchir en tenant compte des possibilités, et il serait intéressant qu'un tel sujet soit pris en amont, sereinement, dans son ensemble, pour voir quelles propositions on peut apporter. La motion est avant tout une intention, pas un plan de route : augmenter les subventions aux transports en commun, selon les possibilités.

Les motionnaires décident donc de modifier la motion pour y inclure l'ensemble des citoyens.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion. **Celle-ci est acceptée par 17 oui, 5 non, 2 abstentions.**

8.2 Motion du PLR : « Pour une véritable liaison de mobilité douce à travers Palexpo »

M. STEINER donne lecture de la motion.

La Présidente ouvre la discussion.

M. JIMAJA remercie le PLR pour cette motion qui enfonce une porte que le Conseil administratif essaie d'ouvrir depuis pas mal de temps. Le passage mentionné a un tronçon cyclable et piéton entre l'aéroport, la gare et Palexpo, mais devant l'hôtel à Palexpo, il n'y a plus de continuité pour aller à la Susette à vélo, si ce n'est d'emprunter un trottoir, ce qui pose un problème de sécurité car c'est à cet endroit-là que certaines livraisons sont effectuées. La commune a demandé au Canton de pouvoir inclure ce passage dans les cheminements cyclables mais Palexpo y a fait une fin de non-recevoir pour des raisons de sécurité. Il rappelle que la plupart des grandes infrastructures, de nos jours, résonnent en termes de sécurité au-delà de ce que nous imaginons.

M. PORTIER déclare qu'il s'agit d'une demande faite par le GAG depuis des années. Il demande si l'on peut ajouter à cette motion le fait d'équiper enfin ce passage d'un éclairage intelligent – dans la rampe d'accès sous l'autoroute – car actuellement seules 2 lampes marchent sur 10.

Mme PORTIER explique que la question du passage sous-voie est compliquée avec les nombreux acteurs impliqués (l'Etat, Palexpo, l'Aérogare, etc.). On leur a assuré que cela serait inclus dans un plan « Ombre et lumière » à finaliser l'année prochaine, mais le CA a insisté sur le manque de sécurité à cet endroit-là. L'Etat s'est donc engagé à remettre au propre les lumières dans ce passage.

M. STEINER répond à la demande de modification de M. PORTIER : il souligne le fait que l'éclairage est déjà inclus dans les demandes de la motion.

Mme MAMIN-TISSOT déclare que le PDC soutiendra cette motion, puisque son groupe rêve d'améliorer cet itinéraire depuis longtemps.

M. EYA NCHAMA affirme que son groupe est également prêt à la soutenir, mais attire l'attention du Conseil administratif sur les dangers qui peuvent parfois survenir dans la cohabitation entre vélos et piétons.

M. BRADLEY dit que les Verts soutiennent également cette proposition.

M. PORTIER ajoute que le GAG y est également favorable.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion. **Celle-ci est approuvée par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

8.3 Motion des Verts : « Un forum citoyen dans la commune du Grand-Saconnex »

Mme CONCHA donne lecture de la motion.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT était restée sur l'idée que le travail de réflexion se poursuive et que les groupes se prononcent pour ou contre la formation d'un forum citoyen. Or, cette décision n'a pas été prise à ce jour. De plus, en cas d'acceptation de ce mode de concertation, il y a un certain nombre de jalons à mettre en place en préalable. Proposer donc directement de traiter d'une question précise arrive trop vite selon elle, raison pour laquelle elle demande aux motionnaires de retirer leur proposition et d'y revenir au moment opportun.

M. BRADLEY répond que, malgré ces étapes évoquées, le projet n'a pas vraiment avancé. La motion est donc là plutôt pour spécifier une intention, et c'est peut-être aussi une occasion pour les différents groupes de se positionner. Un gros argument en faveur de cette démarche est la votation récente, et surtout le taux de participation de 38% pour un sujet qui avait en partie enflammé les concitoyens. Il demande que faire de plus pour que les 61% restants s'intéressent aux questions locales. Un forum citoyen permettrait d'initier un débat autour d'un objet sur lequel les citoyens n'imagineraient jamais donner leur mot, et cela constitue un début de solution, selon lui.

M. EYA NCHAMA s'inquiète comme son collègue du taux de participation de 38% seulement sur un objet aussi important et intéressant. Il se dit partant, *a priori*, il aimerait simplement demander à Mme CONCHA si ce forum proposé est similaire aux parlements de jeunes organisés parfois. Il aimerait en savoir un peu plus sur l'orientation et l'organisation d'un forum citoyen.

Mme CONCHA n'est pas forcément d'accord avec le fait qu'il faut « attendre le moment opportun » alors qu'une TCR s'est tenue à ce sujet il y a 6 mois et que rien ne s'est passé depuis. Il est vrai que son départ a en partie motivé le dépôt de cette motion, mais c'est également le contexte actuel qui a joué un rôle : avec le référendum on a pu voir que les citoyens demandent que de nouveaux outils de concertation soient donnés, et réclament du temps pour le débat. Pour répondre à M. EYA NCHAMA, elle explique que l'assemblée citoyenne n'est pas un parlement de jeunes, mais une assemblée représentative mêlant toutes les catégories d'âges, de situations professionnelles, etc.

M. BOUCHAREB demande si les sujets sont limités dans le temps pour avoir un maximum de feedback et ensuite changer de sujet, ou si tous les sujets seraient réunis en même temps, auquel cas le tri serait plus difficile.

Mme PERROTIN DURET ne comprend pas l'argument sur le manque de participation à la dernière votation, d'autant plus qu'il manquait la banderole habituelle pour rappeler aux gens d'aller voter.

M. STEINER a une question depuis le début de ce débat autour du forum citoyen : quels seraient les citoyens exclus du débat démocratique en Suisse, quels citoyens ont véritablement besoin de ce système pour se faire entendre alors qu'on est dans l'état le plus démocratique au monde ? Il ne voit pas pourquoi ces citoyens « laissés de côté » s'impliqueraient davantage dans un forum citoyen.

M. PORTIER rappelle juste à M. EYA NCHAMA qu'on a essayé à deux reprises de faire un parlement des jeunes, mais que c'est resté plus dans les paroles que dans le suivi.

Mme PRUNCU CUTILE dit qu'il ne faut pas avoir peur d'ouvrir la porte aux citoyens de la commune. Les grands projets sont effectués avec l'argent de leurs impôts, elle est donc d'accord avec le fait de les laisser s'exprimer sur ceux-ci. On ne serait peut-être pas arrivé au référendum s'il y avait eu un forum en amont.

Mme ANDRIS BEAUBRUN ne pense pas qu'il a été dit qu'on a exclu une partie de la population, mais que pour des gens certaines questions paraissent abstraites, ou ils n'osent pas venir, et un forum est une manière de donner un coup de pouce, une opportunité à ces gens. Si l'expérience s'avère être négative, il est toujours possible de revenir en arrière, elle ne voit pas vraiment ce que l'on risque et en quoi inclure la population dans un débat politique est problématique.

M. STEINER ne trouve pas cela problématique mais absurde. Il demande ce qui laisse penser que ces gens viendraient débattre alors qu'ils ne s'incluent pas actuellement dans le débat politique. Il rappelle que les membres du Conseil municipal sont des citoyens également, qu'ils ont choisi de s'impliquer, de se présenter à une élection, et que tous ceux qui le souhaitent peuvent également le faire.

M. BRADLEY tient à souligner le fait que le forum citoyen n'est pas contre les politiques ni contre les instances qui nous gèrent, mais qu'il s'agit d'une autre forme de consultation ou de travail de groupe. Il y a des grands changements sociétaux en cours, des glissements, et si la démocratie est parfois en mal de représentativité, ce n'est pas l'unique raison de cette motion. Il pense que des gens sont prêts à se réunir sur un sujet précis, surtout sur une durée plus courte. On le voit au niveau des associations, avec beaucoup d'entre elles qui meurent, et en demandant un investissement de temps moins grand on peut attirer davantage de monde.

M. JIMAJA rappelle brièvement que le parlement de jeunes a existé pendant plus d'une dizaine d'années au Grand-Saconnex avant de se dissoudre par manque de personnes. Ensuite il note avoir pu assister à une séance à la Chambre de Commerce de Genève, où un semblant de situation comme celle-ci a été présenté. Ce qui manque ici c'est un espace de fédération, mais également de validation de projets et d'adhésion à ceux-ci. Il rappelle que lorsqu'on est élu, c'est pour plusieurs années, mais quelqu'un qui est intéressé par quelques sujets précis pourrait s'investir dans un forum citoyen. La remarque sur les problèmes au niveau des associations est pertinente ; on ne sait pas trop comment cela va évoluer car le monde a changé et la capacité d'adhésion aux projets et aux idéaux a, elle aussi, fortement changé.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter la motion. **Celle-ci est acceptée par 13 oui, 11 non, 0 abstention.**

8.4 Motion orale de M. PORTIER pour la pose de poubelles de tri aux arrêts de bus et dans les parcs

M. PORTIER dit que sa motion orale fait suite à des demandes émises par plusieurs habitants et riverains. Vu le manque de savoir-vivre de certains, qui jettent leurs mégots et leurs déchets par terre en voyant arriver le bus, il faudrait mettre des poubelles de tris aux arrêts de bus et des cendriers, car cela marche très bien dans d'autres communes et cantons.

Mme MICHAUD ANSERMET dit que ces incivilités sont connues, cependant puisque la nouvelle loi demande de ne plus fumer aux arrêts de bus et dans les parcs, mettre des cendriers à ces endroits serait contraire à celle-ci.

M. POMATTO dit que des panneaux pour signaler l'interdiction de fumer ont été posés, cependant la commune a décidé de laisser les cendriers car il vaut mieux que les gens y mettent leurs cigarettes. Toutefois, cela n'empêche pas certains de continuer de jeter leurs mégots par terre.

Mme CAVALIERI estime qu'il est important qu'il y ait suffisamment de poubelles dans la commune, mais il lui semble que, séparées ou groupées, les déchets sont de toute façon triés dans un second temps.

M. BOUCHARB note qu'il y a certains modèles de cendriers qui se bouchent très vite, ce qui peut causer des problèmes. Concernant les poubelles de tri, elles ont l'avantage d'utiliser des sacs légèrement transparents, ce qui fait réfléchir avant de mettre n'importe quoi n'importe où. Certains arrêts de bus en sont d'ailleurs déjà équipés à Genève.

M. PORTIER pense que les sacs relevés dans les communes partent actuellement à l'incinérable sans être triés.

M. VEIGA LÖFFEL a le souvenir que l'information donnée par Mme CAVALIERI avait été mentionnée en commission Environnement.

Après débat, M. PORTIER décide de retirer sa motion en attendant les éclaircissements du service de voirie au sujet du tri des poubelles.

8.5 Motion orale de M. PORTIER pour la pose rapide de panneaux solaires sur les bâtiments communaux

M. PORTIER demande d'activer au plus vite la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la commune. Au vu de la situation actuelle, il faut passer à la deuxième vitesse, d'autant plus que de nombreuses subventions et aides sont disponibles, et qu'on ne sait pas encore combien de temps elle le resteront.

La Présidente ouvre la discussion.

M. EYA NCHAMA demande si cette motion concerne tous les bâtiments communaux ou un seul grand endroit, comme Palexpo par exemple.

M. PORTIER dit qu'il n'est pas opposé à cette éventualité, mais que la commune dispose de nombreux bâtiments (salle communale, écoles, CVHS, etc.) et qu'elle doit devenir autoconsommatrice. En cas de surplus il est toujours possible de réinjecter l'électricité sur

le réseau, mais il faut avant tout montrer l'exemple en tant que commune, il ne faut pas attendre 2025.

Mme MICHAUD ANSERMET est pour cette motion, d'autant plus que le CERN, notamment, a déjà commencé à mettre des panneaux à Taverney.

M. EYA NCHAMA demande si cela concerne également les bâtiments privés.

M. PORTIER ajoute que c'est également bon pour les toitures végétalisées.

M. VEIGA LÖFFEL a l'impression d'avoir déjà voté cet objet. Il demande si le CA a des réponses à donner par rapport au fait que cela semble prendre autant de temps.

M. JIMAJA répond que l'idée est d'aller sur tout le territoire afin d'utiliser tout le potentiel de la commune, et pour cela il faut aussi pouvoir encourager les propriétaires. Il faut donc un fonds d'incitation, comme cela a été fait dans certaines communes genevoises. Il pense qu'il faudrait étudier la chose dans un cadre global, pour que la commune soit exemplaire pour exploiter son potentiel.

M. POMATTO confirme que cela a déjà été abordé deux fois dans les propositions. Pour les bâtiments comme l'école du Pommier, où il existe déjà des panneaux sur une des trois toitures, une étude est à faire pour couvrir les deux autres. Concernant Palexpo, la commune a fait une demande car on sait qu'une halle supplémentaire va être couverte. Par ailleurs la question de la rentabilité et de surface se pose à certains endroits ; il est souvent mieux d'avoir une grande surface à couvrir et il n'est pas forcément intéressant de mettre des panneaux sur une tourelle du château Pictet, par exemple.

M. PORTIER insiste sur le fait qu'il faut avancer et arrêter de parler. Même avec deux panneaux seulement on pourrait avoir 4000W, ce qui permettrait d'éclairer facilement cette salle. Bien sûr qu'il faut approcher Palexpo, mais il faut le faire également sur les bâtiments communaux si on veut vraiment montrer l'exemple.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter la motion. **Celle-ci est approuvée par 10 oui, 1 non, 13 abstentions.**

8.6 Motion orale de Mme PERROTIN DURET « Conséquences pour la ville du Grand-Saconnex de la décision au niveau fédéral de choisir la ville de Genève comme test sur l'instauration d'un péage urbain »

Mme PERROTIN DURET donne lecture de sa motion.

La Présidente ouvre la discussion.

M. BRADLEY rappelle que beaucoup de ses collègues avaient freiné l'étude lorsque les Verts avaient demandé des macarons ; en tout cas son groupe ne s'opposera pas à une étude sur les conséquences de ce péage. Il reste sceptique quant au supposé manque flagrant de places de parking.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter la motion. **Celle-ci est approuvée par 10 oui, 1 non, 13 abstentions.**

9. Résolutions : néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. STEINER dit qu'un sondage a récemment été envoyé à toutes les entreprises de la commune. A titre d'encouragement, il y est mentionné que CHF 10.- seront versés à une association pour chaque entreprise répondant au sondage. Il aimerait savoir à qui cet argent sera versé et selon quels critères d'attribution. Concernant la taxe des déchets d'entreprises, il demande comment en a été déterminé le montant, et de quelle manière sera utilisé cet argent. Il se demande quelle est la plus-value de cette taxe par rapport autres impôts qu'on paie, par rapport aux autres filières de déchets que certaines entreprises utilisent déjà, etc. Finalement on a récemment voté pour avoir la possibilité d'avoir des suppléances dans les Conseils municipaux à partir de la législature 2025. Le CM de Genève a récemment voté là-dessus et il aimerait connaître la procédure à appliquer pour le faire au Grand-Saconnex.

Mme PERROTIN DURET s'étonne de la réponse donnée à Mme PRUNCU CUTILE sur la possibilité de planter des mûriers à la colline de St-Hippolyte, selon laquelle l'objectif est de planter des arbres fruitiers et que le mûrier n'en est pas. Or ces arbres donnent bien des fruits, les mûres, et vivent très bien dans la région méditerranéenne, répondant ainsi aux craintes du réchauffement climatique.

M. VEIGA LÖFFEL explique, par rapport à sa question sur les investissements de la commune, il souhaite surtout savoir auprès de quelle caisse de pension les employés communaux sont affiliés et quels types d'investissements celle-ci fait.

M. PRIETO demande quels changements d'affectation de durée de stationnement sont prévus au Pommier et à la Tour.

M. POMATTO explique que toutes les communes genevoises sont affiliées à la CAP, le Grand-Saconnex n'a pas vraiment le choix à ce niveau-là. Cependant cette caisse s'engage à avoir des placements plutôt durables, et certains placements - comme les armes - sont interdits.

Mme EDELENBOS aimerait savoir pourquoi le prix des repas des restaurants scolaires sont si élevés au Grand-Saconnex, comparé à d'autres communes telles que Meyrin et Vernier. Cela pourrait poser problème aux familles avec revenus modestes. Elle demande comment diminuer l'impact de ce prix.

M. PRIETO demande si les déchets des poubelles publiques (arrêts de bus, etc.) sont triés ou non, car on entend beaucoup d'affirmations contradictoires à ce sujet.

M. POMATTO admet que le Grand-Saconnex est une commune plutôt chère pour les repas scolaires. Ce prix a été fixé il y a longtemps, mais il insiste sur le fait que la qualité des repas est élevée, et que la commune est la seule collectivité publique avec le label AmaTerra. D'autre part le CA a décidé de prendre en charge l'augmentation actuelle du coût des produits et de ne pas la répercuter sur les parents.

M. BAECHLER relaie deux questions posées par Mme SAFARTIS (membre du public) : « Où en sont le PLQ et le PDCOM et quand la population recevra-t-elle un point de la situation ? » et « De quelle manière les autorités vont-elles prendre en compte le résultat serré du référendum, où presque 50% ont voté contre le projet du tram tel qu'il est actuellement ? »

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. PORTIER propose que le CA s'organise avec les sociétés de partage qui passent dans les déchetteries afin qu'elles viennent à d'autres horaires : elles passent actuellement en début

de matinée, il serait mieux qu'elles viennent en fin de matinée ou de journée. En effet, souvent les gens déposent leurs affaires pendant la journée alors que la commune nettoie les déchetteries en fin de journées, aussi ne reste-t-il plus grand-chose lorsque les sociétés de partage viennent.

Mme MAMIN-TISSOT propose de relancer le projet en stand-by de bibliothèque-médiathèque, de l'intégrer dans les PLQ Carantec et Susette, et créer des synergies avec le musée de la BD. Ensuite elle propose d'améliorer la sécurité et les marquages de la JAG, car quand il pleut et/ou la nuit la navigation est très difficile à cause des nombreux marquages qui brillent.

Mme PERROTIN DURET propose d'inviter la population à une consultation publique et à s'exprimer, y compris par écrit, sur les modifications du PDCOM dès que la dernière version sera adoptée par le CM et le Conseil d'Etat. Ce type de consultation et d'expression par écrit a déjà lieu à Meyrin.

M. PORTIER réitère sa demande pour l'ajout de poubelles de tris et de cendriers dans la commune.

M. STEINER propose de remettre en place un système similaire aux bons solidaires pour utiliser les CHF 10.- d'encouragement aux entreprises ayant répondu au sondage, plutôt que de les attribuer à des associations, afin d'éviter la problématique des critères d'attribution.

12. Communications et divers

12.1 Agenda

Néant.

12.2 Autres communications / Remarques

La Présidente annonce que le 28 novembre dernier, le comité d'évaluation s'est réuni pour étudier les offres d'architectes pour le musée de la BD. Elle invite Mme CONCHA à faire un petit compte rendu.

Mme CONCHA résume la journée du 28 novembre. Le comité d'évaluation, constitué d'une douzaine de personnes, dont des représentants du Conseil municipal, du SATPE, d'architectes experts, de membres de l'association du musée de la BD, ont reçu et étudié une douzaine de dossiers qui ont répondu à l'appel d'offre. Des notes ont été données à tous ces bureaux de la manière la plus objective possible et un dossier s'est démarqué. Une communication sera faite rapidement à ce sujet. Certains dossiers ont été écartés pour raison de conflit d'intérêts et une personne du comité s'est également absentée pour la même raison. Ce travail a finalement pris un jour et demi – le 28 novembre et le 2 décembre.

Mme CAVALIERI tient à remercier le comité du Salon de la bougie pour son travail durant toutes ces années. Le salon et le trempage des bougies restera toujours un événement marquant de son enfance, et elle leur en est très reconnaissante.

Applaudissements de l'assemblée.

M. JIMAJA réagit par rapport au départ de sa collègue Mme CONCHA : il aimerait la remercier pour son dynamisme et son énergie. Elle a rajeuni le groupe des Verts et le Conseil municipal, et il lui souhaite bon vent. Si elle souhaite revenir, il espère qu'elle pensera au Grand-Saconnex.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme MICHAUD ANSERMET trouve regrettable que sa collègue doive quitter le Grand-Saconnex, mais il ne faut pas oublier de prévoir son remplacement dans ses activités hors-CM également.

M. PORTIER propose que la commune fasse un geste envers le salon de la bougie, par exemple en leur supprimant les jours de montage.

La Présidente tient à signaler que M. PRIETO est un grand joueur de billard, qui a récemment gagné le championnat 2022 à Sion, et elle l'en félicite vivement.

Applaudissements de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 23h20.

Le Vice-président

Claude Baechler

La Présidente

Peta Girod